



A · D · A · M · A · F

ASSOCIATION
DÉPARTEMENTALE
DES ASSISTANTS MATERNELS
& ASSISTANTS FAMILIAUX

Mesdames, Messieurs,

Voici venir le moment de soutenir votre association ADAMAF en adhérant ou ré-adhérant pour la nouvelle année 2021. Nous venons de vivre une année très particulière et celle qui s'annonce sera elle aussi différente. Toute l'équipe de l'ADAMAF vous remercie pour votre soutien et vos messages chaleureux nous remerciant pour notre mobilisation.

Comme chaque année, l'association ADAMAF a pour but de :

- regrouper les assistants maternels agréés, qui accueillent des enfants confiés par les parents (particuliers employeurs) et par les collectivités territoriales (crèches familiales)
- permettre de rompre l'isolement
- organiser des réunions de secteur
- informer sur les lois et le statut des assistants maternels et des assistants familiaux
- être représenté à la Commission Consultative Paritaire Départementale (CCPD) et accompagner les assistants maternels ou familiaux convoqués pour une suspension ou un retrait d'agrément...etc
- organiser des journées d'informations sur des thèmes concernant notre profession avec des intervenants spécialisés
- regrouper les assistants familiaux agréés qui accueillent des enfants confiés par l'aide sociale à l'enfance (ASE), Accueil et Famille, Protection Enfance et Adolescence et autres services de placement.

N'oubliez pas de renseigner toutes les lignes de votre bulletin d'adhésion en inscrivant très lisiblement au stylo noir toutes les informations demandées ainsi que votre adresse mail car de plus en plus d'informations vous seront communiquées par ce biais.

En adhérant à l'ADAMAF, vous adhérez obligatoirement à l'UFNAFAAM (Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistants Maternels). Cette dernière travaille au sein de diverses commissions de réflexion organisées par des associations nationales. Elle est aussi incontournable pour les divers ministères et la CNAF, reconnue comme une organisation professionnelle experte des métiers d'assistants maternels et assistants familiaux. Soucieuse de répondre toujours au mieux à nos exigences en matière de protection professionnelle, l'UFNAFAAM nous permet de bénéficier d'un pack assurances répondant aux spécificités de notre métier (Responsabilité civile professionnelle, assurance juridique et assurance dommage aux biens). Cette année, vous trouverez sur le bulletin d'adhésion, 2 autres adhésions possibles via l'UFNAFAAM, adhésion PREMIUM ou EXCLUSIVE. Si vous souhaitez souscrire l'une ou l'autre de ces adhésions, vous bénéficierez d'une aide donnée par l'équipe de l'UFNAFAAM avec un numéro de téléphone ou un mail pour la joindre directement. Vous trouverez au dos du bulletin d'adhésion les options possibles.

Grâce à votre soutien lors des élections de la CCPD en juin 2018, l'ADAMAF a 3 représentantes élues (sur 5 possibles) pour vous défendre. Notre force, c'est vous, et plus nous serons nombreux, plus nous serons une force de propositions et notre expertise du terrain sera sollicitée par le conseil départemental. Alors, rejoignez-nous et n'hésitez pas à parler de l'association à vos collègues pour que chacun sorte de l'isolement.

Pour l'année 2021, l'assemblée générale ne se tiendra pas en janvier pour respecter les mesures sanitaires. Nous vous tiendrons informer de sa tenue en temps et en heure, pour que les adhérents qui souhaitent participer au Conseil d'Administration puissent déposer leur candidature.

A bientôt

Votre équipe de l'ADAMAF